

Règlement online@vdk

Applicable à partir du 01/07/2020

Le présent règlement complète le Règlement général des opérations de vdk bank et régit les obligations, responsabilités et droits particuliers liés à l'utilisation de online@vdk, tant de l'utilisateur que de vdk bank.

Article 1 : Définitions

- **Online@vdk** : l'ensemble des services automatisés proposés par la banque permettant à l'utilisateur qui a accès à internet de gérer ses affaires bancaires, d'effectuer des opérations, de demander ou acheter certains nouveaux produits ou services.
- Le **contrat** : l'ensemble des procédures qui permettent d'accéder à online@vdk pour effectuer des opérations électroniques. Le **contrat** reprend ce qui suit :
 - le règlement online@vdk ; qui énonce les droits et obligations de l'utilisateur et de vdk par rapport à online@vdk ;
 - les moyens d'accès et de signature acceptés par vdk :
 - * pour online@vdk : carte de crédit et lecteur de cartes, application itsme ;
 - * pour mobile@vdk : code personnel, empreinte digitale, reconnaissance faciale (sur une sélection de smartphones).

vdk se réserve le droit d'étendre les moyens d'accès et de signature qu'elle a acceptés à d'autres moyens d'authentification personnelle (par exemple : reconnaissance faciale, carte d'identité électronique belge avec code PIN, application itsme, tokens sécurisés, etc.).

Les mêmes exigences strictes de sécurité dans le chef de l'utilisateur prévues par le présent règlement s'appliquent par analogie à tous ces moyens d'authentification personnelle.

Les moyens acceptés par vdk sont décrits sur le site www.vdk.be.

- Ces documents et outils sont transmis au client pour l'utilisation du service et sont acceptés par lui. Ils peuvent être consultés sur le site internet de vdk. Les documents publicitaires et commerciaux ne sont pas couverts par ce contrat.
- **Titulaire** : le titulaire des comptes repris dans online@vdk.
- **Utilisateur** : la personne physique qui utilise online@vdk, « utilisateur (de services de paiement) » au sens de la Loi Services de paiement, cf. Livre VII du Code de droit économique. Il peut s'agir d'un titulaire ou d'un mandataire de compte ou d'un représentant légal ou judiciaire.
- **Signature électronique** : données en format électronique, apparentées ou logiquement associées à d'autres données électroniques, qui sont utilisées comme moyen d'authentification. Étant donné l'identification unique de la personne signataire et l'authentification de la personne identifiée, une signature électronique est assimilée à une signature manuscrite.
- **mobile@vdk** : application logicielle qui permet d'accéder à online@vdk via un appareil mobile (comme un smartphone et une tablette) et qui permet à l'utilisateur d'exécuter certaines fonctionnalités d'online@vdk via cet appareil. Le logiciel et la documentation y afférente, ainsi que les copies, sont et restent la propriété exclusive de vdk. L'utilisateur acquiert un droit d'utilisation non exclusif et non transférable.

- **Instrument de paiement** : le(s) instrument(s) personnalisé(s) et/ou l'ensemble des procédures convenues entre l'utilisateur et le prestataire, utilisés pour l'initiation d'un ordre de paiement : il s'agit entre autres des instruments techniques (par exemple : les cartes, l'appareil mobile, l'application de paiement mobile) et/ou l'ensemble des procédures de vérification (par exemple : les données de sécurité personnalisées telles que le code PIN, le mot de passe ou tout autre code d'authentification personnel, le login, le système d'identification, comme les moyens d'accès et de signature dans, par exemple, online@vdk et mobile@vdk, tels que définis dans la Loi Services de paiement.
- **CARD STOP** : centre géré par Equens Worldline S.A. désigné par vdk comme l'entité qui doit être informée sans délai lorsque l'utilisateur se rend compte de la perte, du vol, de l'utilisation illicite ou non autorisée ou de tout risque d'utilisation abusive de l'instrument de paiement.
- **Services Payconiq**
 - **Ordre de paiement Payconiq** : toute instruction donnée au nom et pour le compte de l'utilisateur par l'intermédiaire de Payconiq à vdk pour l'exécution d'une transaction.
 - **Payconiq** : Payconiq International S.A., rue Jean Fischbach 7, L 3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.
 - **App « Payconiq by Bancontact »** : application mobile distribuée par Bancontact Payconiq Company sous le nom « Payconiq by Bancontact », dans laquelle l'utilisateur peut enregistrer une ou plusieurs cartes Bancontact et par lequel il peut lier un compte de paiement vdk éligible pour l'initiation d'instructions de paiement Payconiq. L'utilisateur peut accéder aux Services via l'Application.
 - **Bancontact Payconiq Company** : Bancontact Payconiq Company S.A., dont le siège social est établi à 1040 Bruxelles, rue d'Arlon 82 et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0675 984 882 (RPM Bruxelles).
 - Payconiq est une société tierce avec laquelle l'utilisateur a conclu un contrat pour donner des ordres de paiement Payconiq.
 - vdk bank s.a. accepte que l'utilisateur utilise les services Payconiq dans le cadre de la procédure de signature qu'elle propose.
 - Les droits, obligations, consignes de sécurité, conditions d'accès et d'utilisation des services Payconiq sont régis par les conditions générales de Payconiq et le contrat conclu par l'utilisateur avec Payconiq.
 - vdk bank s.a. n'est pas l'émetteur de ces moyens d'accès et de signature.
 - En fonction du lien du compte de paiement vdk avec l'application « Payconiq by Bancontact », Payconiq aura besoin de diverses données personnelles. En installant l'application « Payconiq by Bancontact » et en liant un compte de paiement vdk, l'utilisateur accepte la transmission de ses données personnelles à Payconiq.

• Services itsme

- App Itsme : application pour appareils mobiles proposée par Belgian Mobile ID. L'application itsme est à disposition de tous les utilisateurs de smartphone âgés d'au moins 18 ans disposant d'un abonnement de données mobiles auprès d'un opérateur de télécommunications belge.
- Compte itsme : compte personnel à créer préalablement par l'utilisateur chez Belgian Mobile ID SA pour utiliser l'application itsme.
- Code (pin) itsme : code d'identification personnel et confidentiel avec lequel l'utilisateur doit s'identifier pour pouvoir accéder à son compte itsme.
- Belgian Mobile ID : Belgian Mobile ID S.A., dont le siège est établi Place Sainte-Gudule 5, 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise 0541.659.084.
- Belgian Mobile ID est une société tierce avec laquelle l'utilisateur a conclu une convention d'utilisation pour les services itsme.
- vdk bank s.a. accepte que l'utilisateur utilise l'application itsme dans le cadre de la procédure d'accès et de signature qu'elle propose.
- Les droits, obligations, consignes de sécurité, conditions d'accès et d'utilisation des services itsme sont régis par les conditions générales d'itsme et la convention conclue par l'utilisateur avec Belgian Mobile ID S.A..
- vdk bank s.a. n'est pas l'émetteur de ces moyens d'accès et de signature.

Article 2 : Modalités d'accès, d'utilisation et de signature

Tout client qui dispose des moyens d'accès acceptés par vdk a automatiquement accès aux canaux digitaux de la banque électronique.

Pour accéder et utiliser online@vdk, l'utilisateur doit disposer d'un accès internet, d'un lecteur de cartes vdk et d'une carte vdk personnelle avec la fonction Bancontact ou des services itsme. L'utilisateur s'informe directement auprès du fournisseur d'accès internet des possibilités et conditions d'un abonnement internet.

Le site online@vdk est une application internet. Les exigences logicielles minimales auxquelles l'ordinateur doit satisfaire sont décrites sur <https://www.vdk.be/particulieren/betalen/bankieren/systeemvereisten-onlinevdk>.

Les exigences auxquelles l'appareil mobile doit satisfaire pour l'utilisation de mobile@vdk sont décrites sur <https://www.vdk.be/particulieren/betalen/bankieren/mobilevdk>.

Tous les comptes dont l'utilisateur est (co)titulaire ou mandataire sont repris par défaut dans les canaux digitaux de la banque électronique.

Tout représentant légal enregistré en cette qualité pour l'identification du mineur a accès au canal de la banque électronique du mineur.

Tout représentant judiciaire enregistré en cette qualité pour l'identification d'une personne protégée a accès au canal de la banque électronique de la personne pour qui le représentant judiciaire agit.

Cette possibilité d'accès et de consultation s'applique sans préjudice d'une éventuelle capacité juridique spécifique ou contraire sur le compte.

Pour les mandataires sur le compte personnes non physiques, vdk se réserve le droit d'introduire ces comptes dans OnlineForprofessionals@vdk.

L'utilisateur reconnaît que la signature électronique l'engage de la même manière que sa signature manuscrite.

La signature électronique jugée correcte constitue la preuve valable de l'identité du client en tant que donneur d'ordre, de l'acceptation du contenu des ordres communiqués par le biais de cette signature et de l'adéquation entre le contenu de ces ordres et ceux réceptionnés par vdk.

Si l'utilisateur a enregistré ses empreintes digitales dans le système d'exploitation de son appareil mobile, il choisit d'utiliser également ces empreintes digitales comme moyen d'accès et de signature dans online@vdk et mobile@vdk.

vdk utilise uniquement la lecture des empreintes digitales comme moyen d'accès et de signature. Aucune information sur l'empreinte digitale n'est stockée par vdk, ni utilisée à d'autres fins. De plus amples informations peuvent être directement demandées auprès du fabricant de l'appareil mobile.

Article 3 : Fonctionnalités

Online@vdk et l'application mobile@vdk sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf si le système dans son ensemble ou certaines fonctionnalités deviennent momentanément indisponibles pour des raisons de maintenance, d'améliorations ou de sécurité du système ou de l'utilisateur.

Le règlement s'applique aux applications actuelles et futures mises à disposition via online@vdk.

La liste et la description des fonctionnalités sont disponibles sur le site www.vdk.be. vdk peut ajouter de nouveaux produits ou modifier les fonctionnalités existantes.

L'utilisation des services de paiement via online@vdk ou mobile@vdk peut être soumise à des limites de dépenses.

Vous trouverez plus d'informations sur les fonctionnalités et les limites de dépenses sur www.vdk.be/particulieren/betalen/bankieren/mobilevdk (pour mobile@vdk) et <https://www.vdk.be/particulieren/betalen/bankieren/functionaliteiten-onlinevdk> (pour online@vdk) ou dans une agence vdk.

Pour autant qu'il n'y soit pas expressément dérogé dans les dispositions du contrat, les opérations bancaires exécutées via online@vdk restent soumises aux contrats ou règlements existants et futurs entre les parties.

Article 4 : Sécurité

vdk veille à la conception et au développement de la signature électronique et met à disposition, pour l'utilisation d'online@vdk, un certain nombre de moyens de protection, qui sont décrits dans la partie relative aux aspects de sécurité du site internet de vdk.

Pour avoir accès à l'information, l'utilisateur doit s'identifier. Les ordres doivent en outre être validés via une signature électronique.

Les moyens de signature sont strictement personnels pour chaque utilisateur. Dès que les données pour la création de la signature électronique sont établies, l'utilisateur est responsable de la confidentialité de ces données.

L'utilisateur est responsable de l'utilisation correcte et de la conservation en toute sécurité des moyens de protection. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires pour éviter que des tiers non autorisés puissent prendre connaissance des moyens d'accès et des données de la signature électronique.

vdk mettra l'application mobile@vdk à disposition uniquement via les app stores officiels des fabricants des systèmes d'exploitation.

Article 5 : Obligations de vdk

vdk accorde le plus grand soin à la bonne exécution du contrat et met tout en œuvre pour assurer la continuité du service. vdk peut toutefois, sans être redevable d'une quelconque indemnité, interrompre temporairement la disponibilité d'online@vdk ou de certaines de ses fonctionnalités pour des raisons de maintenance, d'améliorations ou de sécurité du système ou de l'utilisateur. L'utilisateur doit, dans la mesure du possible, être informé au préalable de ces interruptions.

vdk s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des instruments de paiement (notamment du numéro d'identification personnel ou de tout autre code d'identification) de l'utilisateur vis-à-vis des tiers.

vdk tient un registre des opérations effectuées via online@vdk pendant une période de dix ans à compter de l'exécution des opérations.

vdk informera périodiquement l'utilisateur des mesures à prendre afin d'empêcher toute utilisation illicite du service.

Dès que l'utilisateur aura, conformément à l'article 6, informé vdk d'une utilisation abusive, d'un vol, d'une perte ou d'une falsification, vdk empêchera – dans la mesure où cela est techniquement possible – toute nouvelle utilisation du service. vdk veillera en outre, à la demande de l'utilisateur, à fournir une preuve de la notification.

Article 6 : Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à utiliser du matériel informatique qui répond aux exigences techniques fixées pour l'installation et l'utilisation d'online@vdk, comme décrit dans le présent règlement et dans la description des exigences de système disponible sur le site internet de vdk. L'utilisateur s'engage à équiper le matériel (y compris tous les appareils mobiles) des logiciels de sécurité et antivirus nécessaires et de mettre à jour ceux-ci.

Si l'utilisateur utilise des services de prestataires de services tiers, il convient également de respecter les prescriptions de sécurité et les exigences techniques de ces prestataires.

L'utilisateur s'engage à utiliser online@vdk conformément aux dispositions du contrat, exclusivement à des fins autorisées et sans enfreindre les droits de tiers. Il ne peut céder ses droits ou obligations découlant du contrat à des tiers et ne peut communiquer à des tiers les informations fournies dans le cadre d'online@vdk et en rapport avec online@vdk, ni aucune information confidentielle en rapport avec les moyens et procédures de sécurité appliqués.

Si l'utilisateur a choisi d'enregistrer ses empreintes digitales pour l'utilisation d'online@vdk, il doit alors s'assurer que seules ses empreintes digitales sont enregistrées dans l'appareil mobile. L'utilisateur ne peut pas autoriser des tiers (partenaires ou enfants) à enregistrer leurs empreintes digitales sur son appareil. Si des empreintes digitales de tiers sont enregistrées sur l'appareil, l'utilisateur s'engage à d'abord les supprimer avant d'enregistrer ses empreintes digitales comme moyen d'identification pour l'utilisation d'online@vdk.

Afin d'éviter toute utilisation illicite, non autorisée ou frauduleuse de ses instruments de paiement (y compris également tous les moyens d'accès et de signature, y compris son

mot de passe pour mobile@vdk, ainsi que les moyens d'accès et de signature de prestataires de services tiers), l'utilisateur s'engage à :

- ne jamais remettre ses instruments de paiement, d'accès et de signature à des tiers, parmi lesquels le conjoint, les membres de la famille et les amis, et ne jamais laisser ces tiers les utiliser ;
- conserver soigneusement ses instruments de paiement, d'accès et de signature, apprendre par cœur ses codes PIN et autres codes et numéros d'identification, ne les communiquer à personne et ne pas les noter sur la carte ou n'importe quel autre document ou objet conservé avec la carte ;
- ne pas laisser ses instruments de paiement, d'accès et de signature sans contrôle ou dans des lieux accessibles au public ;
- en cas de paiement avec son instrument de paiement, s'assurer que ce dernier est toujours utilisé sous sa supervision ;
- choisir un code sécurisé ne pouvant pas être facilement deviné par des tiers ;
- ne jamais utiliser ses instruments de paiement pour jouer sur internet.

L'utilisateur doit immédiatement informer vdk de ce qui suit :

- la perte ou le vol de ses instruments de paiement, d'accès et de signature ;
- la falsification ou tout autre risque d'utilisation abusive de ses moyens d'accès, comme la perte de confidentialité des données relatives à la création de la signature ;
- la comptabilisation sur ses extraits de compte de toute éventuelle opération non autorisée ;
- toute erreur ou irrégularité constatée sur les extraits de compte ;
- la perte ou le vol de son appareil mobile sur lequel l'application mobile@vdk a été chargée.

Pour ce faire, l'utilisateur peut contacter le helpdesk par téléphone au 09/267.33.31 pendant les heures de bureau.

Pour bloquer l'application mobile@vdk, l'utilisateur désactivera l'appareil mobile dans online@vdk. Si ce n'est pas possible, de même qu'en dehors des heures d'ouverture des agences, il appellera Card Stop au numéro 078/170 170 pour bloquer la carte de paiement vdk.

En tous les cas, l'utilisateur est tenu, lorsqu'il se rend compte de la perte, du vol, de l'utilisation illicite ou non autorisée de la carte ou de l'instrument de paiement, d'en informer sans délai Card Stop et de faire opposition sur la carte en communiquant le numéro de la carte ou le numéro du compte courant à Card Stop, accessible 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine, y compris le week-end, au numéro 078/170.170 (ou 00 32 78 170 170 depuis l'étranger).

Pour les services Payconiq, l'utilisateur doit, lorsqu'il se rend compte de la perte, du vol, de l'utilisation illicite ou non autorisée de l'application « Payconiq by Bancontact » ou de son appareil sur lequel l'application est installée, procéder immédiatement au blocage via Card Stop. L'utilisateur doit immédiatement en informer Card Stop. Card Stop est accessible tous les jours de la semaine, week-end compris, 24 heures sur 24, au numéro 078/170.170 (ou 00 32 78 170 170 depuis l'étranger).

Pour les services itsme, l'utilisateur doit, lorsqu'il se rend compte de la perte, du vol, de l'utilisation illicite ou non autorisée des services itsme, lui-même bloquer son compte itsme via le site internet de Belgian Mobile

ID. L'utilisateur doit ensuite suivre les instructions pour effectuer le blocage.

Dans ces cas, l'utilisateur s'engage à modifier immédiatement le mot de passe ou le code PIN de sa carte vdk personnelle ou à faire bloquer le service. Il doit également introduire immédiatement une plainte auprès de la police fédérale pour toute utilisation abusive effectivement constatée.

L'utilisateur ne peut révoquer un ordre qu'il a donné via online@vdk, sauf si le montant n'est pas connu au moment de l'introduction de l'ordre.

Article 7 : Responsabilité

7.1. Jusqu'au moment de la notification prévue par le présent règlement, le titulaire supportera la perte liée à des opérations de paiement non autorisées résultant de l'utilisation d'un instrument de paiement perdu ou volé ou de l'utilisation illicite d'un instrument de paiement, ainsi que de tout dommage résultant de la perte, du vol ou de l'utilisation illicite de ses moyens d'accès et de signature.

Cette perte est toutefois limitée à 50 EUR par sinistre pour le titulaire.

Cette limitation du risque ne s'applique pas aux pertes subies par le titulaire à cause d'un acte délibéré ou intentionnel ou d'une négligence grave de l'utilisateur. Dans ces cas, le titulaire supporte toutes les pertes, sans application d'un montant maximum.

Peuvent entre autres être qualifiés de négligence grave :

- le non-respect des obligations découlant du règlement ou le non-respect des prescriptions de sécurité ;
- le fait de noter les données de sécurité personnalisées, comme un numéro d'identification ou tout autre code, dans un format facilement reconnaissable, sur l'instrument de paiement, ou sur un objet ou un document que l'utilisateur conserve à côté de l'instrument ;
- la communication de son code personnel à des tiers ou le fait de laisser des tiers utiliser l'instrument de paiement (online@vdk ou mobile@vdk) ;
- le fait de laisser traîner ses moyens d'accès sans surveillance (instrument de paiement, code) ;
- le fait de ne pas en avertir immédiatement Card Stop en cas de vol, de perte ou d'utilisation abusive des moyens d'accès et/ou de l'instrument de paiement ;
- le fait de ne pas prévenir immédiatement Belgian Mobile ID et de ne pas procéder au blocage via Belgian Mobile ID en cas de vol, de perte, d'utilisation abusive ou non autorisée des services itsme ;
- le fait de ne pas prévenir immédiatement Card Stop et de ne pas procéder au blocage via Card Stop en cas de vol, de perte, d'utilisation abusive ou non autorisée des services payconiq ;
- le fait de ne pas modifier immédiatement le code ou de ne pas bloquer immédiatement le service lorsque le titulaire constate le vol, la perte ou l'utilisation abusive de ses moyens d'accès.

Le titulaire ne supporte aucune perte si :

- la perte, le vol ou l'utilisation illicite d'un instrument de paiement n'a pas pu être constaté(e) par l'utilisateur avant qu'un paiement ait eu lieu, sauf si l'utilisateur a lui-même agi de manière frauduleuse ; ou
- la perte est causée par un acte ou une omission d'un collaborateur ou agent de vdk.

En outre, sauf en cas de fraude ou d'intention frauduleuse, le titulaire ne supportera aucune perte financière si le prestataire de services de paiement du payeur n'exige pas une authentification forte du client.

Après la notification, le titulaire ne supportera aucun risque de dommages éventuels découlant du vol, de la perte ou de l'utilisation abusive des moyens d'accès, sauf en cas de fraude ou de négligence grave.

7.2. vdk est responsable de la non-exécution ou de l'exécution incorrecte d'opérations avec online@vdk ou mobile@vdk si celles-ci ont été correctement introduites – avec confirmation de réception par vdk – sur un appareil agréé par vdk, sauf si l'utilisateur n'a pas respecté ses obligations.

7.3. vdk ne peut être tenue responsable :

- de la difficulté ou l'impossibilité d'installer ou de télécharger online@vdk ou mobile@vdk ;
- des dommages, directs ou indirects, résultant de l'indisponibilité (temporaire), d'une interruption ou d'un retard dans les services d'online@vdk ou mobile@vdk dus à des causes indépendantes de sa volonté ou si elle ne peut pas respecter ses obligations à cause d'un cas de force majeure ou du fait de tiers, y compris les retards dans le transport ou la livraison, ou l'indisponibilité des réseaux utilisés pour la télétransmission, notamment ceux des services de télécommunications ;
- Si la disponibilité d'online@vdk, de mobile@vdk ou de certaines fonctionnalités est momentanément interrompue pour des raisons de maintenance, d'améliorations ou de sécurité du système ou de l'utilisateur. L'utilisateur est, dans la mesure du possible, informé préalablement à ces interruptions ;
- pour les dommages consécutifs à un défaut d'infrastructure chez l'utilisateur ;
- pour l'indisponibilité ou le défaut de fonctionnement des moyens de signature ou d'accès émis par des prestataires tiers.

vdk ne peut pas non plus être tenue pour responsable des « dommages indirects » suivants : le manque à gagner, les pertes d'exploitation, les pertes de clients, les pertes de contrats, les créances de tiers, les pertes et autres responsabilités de ce type (qu'elles soient prévisibles contractuellement ou non, etc.).

7.4. vdk n'est pas responsable des versions de l'application mobile@vdk qui ne proviennent pas de app stores officiels des fabricants des systèmes d'exploitation.

7.5. Par dérogation à ce qui précède, la responsabilité entre l'utilisateur des services itsme et Belgian Mobile ID en cas de perte, vol, utilisation abusive ou non autorisée de services itsme est régie par la convention conclue entre Belgian Mobile ID et l'utilisateur.

N'étant pas l'émetteur des services itsme, vdk bank décline toute responsabilité pour les conséquences de la perte, du vol, de l'utilisation abusive ou non autorisée de services itsme, sauf en cas de manquement, fraude, faute grave ou intentionnelle de la part de vdk bank elle-même.

7.6. Par dérogation à ce qui précède, la responsabilité entre l'utilisateur des services Payconiq et Payconiq en cas de perte, de vol, d'utilisation abusive ou non autorisée des services Payconiq est régie par la convention conclue entre Payconiq et l'utilisateur.

N'étant pas l'émetteur des services Payconiq, vdk bank décline toute responsabilité pour les conséquences de la perte, du vol, de l'utilisation abusive ou non autorisée de services Payconiq, sauf en cas de manquement, fraude, faute grave ou intentionnelle de la part de vdk bank elle-même.

Article 8 : Régime de la preuve

En cas de contestation d'une transaction, vdk prouvera à l'aide d'un journal que la transaction a été correctement enregistrée et comptabilisée et n'a pas été affectée par un dysfonctionnement technique ou autre. vdk doit apporter cette preuve si elle a été informée de la contestation dans les trois mois suivant la communication et/ou la mise à disposition des informations relatives à cette transaction.

Des copies de ce journal peuvent être établies sur papier, microfilm, microfiche, CD-ROM ou tout autre support fiable choisi par vdk. Ce journal et toute copie certifiée conforme de celui-ci par vdk constituent la preuve du contenu des transmissions de données qu'ils contiennent, de leur traitement correct et de la mise en œuvre des procédures de contrôle.

Article 9 : Durée et résiliation

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et prend cours au moment de la première connexion sur le server de vdk.

L'utilisateur peut mettre fin au contrat par courrier recommandé, à tout moment et sans préavis.

vdk peut également mettre fin au contrat par courrier recommandé, sans motivation mais moyennant un préavis de 2 mois.

Sans préjudice des dispositions du Règlement Général, vdk peut en outre suspendre totalement ou partiellement le service ou mettre fin au contrat sans délai de préavis, notification préalable ou motivation :

- si l'utilisateur ne respecte pas ses obligations vis-à-vis de vdk ;
- pour des raisons de sécurité ;
- si le service est inactif depuis plus d'un an ;
- en cas d'abus ou de rupture de confiance ;
- à chaque fois qu'elle y est contrainte en vertu de dispositions légales ou par des instances judiciaires.

vdk ne peut être tenue responsable des éventuels dommages subis par l'utilisateur à la suite de la suspension ou de la résiliation décrite ci-dessus du service.

Article 10 : Frais

L'utilisateur supporte tous les frais d'achat, d'installation et de fonctionnement de son équipement informatique ou de son appareil mobile, ainsi que les frais de télécommunications nécessaires au bon fonctionnement d'online@vdk et des applications comme mobile@vdk.

Les tarifs en vigueur pour les différents services de vdk sont disponibles dans toutes les agences de vdk et peuvent être consultés sur le site internet de vdk.

Article 11 : Droits de licence

vdk reste propriétaire de tous les logiciels qu'elle met à la disposition de l'utilisateur dans le cadre du contrat.

vdk fait usage de diverses licences dans le cadre d'online@vdk. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser des logiciels qui seraient contraires aux intérêts de tiers et à respecter les droits de licence de vdk bank ou de tiers.

Il est interdit de créer des liens hypertextes vers online@vdk ou ses applications sans avoir obtenu l'autorisation écrite expresse préalable de vdk.

12. Mobile@vdk

Pour l'utilisation de mobile@vdk, les éléments suivants sont requis :

- une carte bancaire vdk ;
- online@vdk ;
- un smartphone ou une tablette ;
- un accès internet.

L'accès à online@vdk via l'application mobile@vdk est activé par le client via le chargement d'une application spécifique sur smartphone et/ou tablette, ainsi qu'une procédure d'authentification de l'utilisateur dans online@vdk.

L'utilisateur s'engage à mettre à jour son application mobile@vdk chaque fois qu'une mise à jour est proposée et à toujours utiliser la version la plus récente de l'application.

Pour mobile@vdk, l'utilisateur utilisera uniquement un appareil mobile qui n'est pas équipé d'autres applications ou logiciels (jailbreaking, rooting, etc.) qui permettent de télécharger des applications logicielles non autorisées.

Mobile@vdk est disponible pour les systèmes d'exploitation suivants : iOS, Android et Windows Phone. L'application mobile@vdk ne sera mise à disposition par vdk que sur les app stores officiels des fabricants de ces systèmes d'exploitation.